



RAPPORT FINAL – 26.09.2025

Mesures des cantons pour la promotion des compétences de base des adultes

Vue d'ensemble, catégorisation et
recommandations pour des analyses
approfondies

Sur mandat de l'unité Formation continue du Secrétariat
d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Mentions légales

Format de citation recommandé

Auteur : Ecoplan
Titre : Mesures des cantons pour la promotion des compétences de base des adultes
Sous-Titre : Vue d'ensemble, catégorisation et recommandations pour des analyses approfondies
Mandant : Unité Formation continue du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Lieu : Berne
Date : 26.09.2025

Mandant

Annina Eymann, Division formation professionnelle et continue, Unité formation continue, SEFRI
Anna Liechti, Division formation professionnelle et continue, Unité formation continue, SEFRI

Groupe d'accompagnement

Nathalie Baré-Rouiller, Département de l'économie et de la formation, canton du Valais
Patricia Buser, Département de la formation et de la culture, canton de Lucerne
Francesca Di Nardo, Département de la formation, de la culture et du sport, canton du Tessin
Dorian Koller, Département de la formation, de la culture et du sport, canton d'Argovie

Équipe de projet Ecoplan

Martina Bruggmann
Melis Aktüre
Simon Büchler
Sarina Steinmann
Philipp Walker

Remarque : dans le présent rapport, les termes « grille de catégories » et « système de catégories » ainsi que les termes « catégoriser » et « coder » sont utilisés comme synonymes.

Le rapport reflète l'opinion de l'équipe de projet, qui ne correspond pas nécessairement à celle du mandant ou du groupe d'accompagnement.

ECOPLAN AG

Recherche et conseil
en économie et politique

www.ecoplan.ch

Monbijoustrasse 14
CH - 3011 Berne
Tel +41 31 356 61 61
bern@ecoplan.ch

Dätwylerstrasse 25
CH - 6460 Altdorf
Tel +41 41 870 90 60
altdorf@ecoplan.ch

Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	3
Résumé	4
Kurzfassung.....	6
Sintesi.....	8
1 Introduction	10
1.1 Situation initiale, objectifs et bénéfices	10
1.2 Structure du rapport	12
2 Méthodologie	13
2.1 Étapes de travail	13
2.2 Limites de l'analyse	14
3 Aperçu des mesures de promotion des CBA.....	15
3.1 Types de mesures CBA et catégories	15
3.1.1 Mesures cantonales	16
3.1.2 Mesures régionales et intercantionales	18
3.2 Types de mesures et fiches descriptives	18
4 Approche pour une analyse approfondie.....	25
4.1 Examiner les bonnes pratiques	25
4.2 Définir les termes clés	25
4.3 Évaluer les effets.....	26
4.4 Organiser la collaboration entre la Confédération et les cantons	27
5 Conclusion et recommandations	28
5.1 Évaluation des résultats	28
5.2 Recommandations	29
5.2.1 Recommandations matérielles	29
5.2.2 Recommandations formelles.....	30
Annexe : fiches descriptives des types de mesure.....	31
Bibliographie	37

Liste des abréviations

Période FRI	Période d'encouragement dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation
CDIP	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
CBA	Compétence de base des adultes
CII	Collaboration interinstitutionnelle
TIC	Technologies de l'information et de la communication
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
CSFC	Conférence suisse de la formation continue
LFCo	Loi fédérale sur la formation continue du 20 juin 2014 (RS 419.1)
OFCo	Ordonnance sur la formation continue du 24 février 2016 (RS 419.11)

Résumé

Situation initiale

La promotion des compétences de base des adultes (CBA), fondée sur l'art. 16 de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo; RS 419.1), fait partie des mesures prises par l'État pour aider les personnes ayant un faible niveau de formation formelle à maintenir leurs compétences de base existantes et à acquérir celles qui leur manquent. Les CBA, selon l'art. 13, al. 1, let a-c de la LFCo, comprennent les compétences suivantes :

- Lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale
- Mathématiques élémentaires
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication

23 cantons mettent en œuvre des programmes d'acquisition et de maintien des CBA. Ils reçoivent pour cela des aides financières du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Le présent rapport offre pour la première fois un traitement systématique des programmes cantonaux CBA ainsi qu'une vue d'ensemble structurée des mesures aux niveaux cantonal, régional et intercantonal.¹ Les multiples données et informations provenant des cantons sont ainsi regroupées et classées, ce qui permet de combler les lacunes existantes en matière de connaissances sur les contenus et les structures. En même temps, la vue d'ensemble permet d'avoir un rapide aperçu des objectifs et des contenus des programmes cantonaux de promotion des CBA et fournit des indications sur l'utilisation des fonds publics.

Approche méthodologique

Les travaux se concentrent sur la catégorisation des mesures CBA cantonales, régionales et intercantionales. Pour ce faire, une grille de catégories a été développée, à l'aide de laquelle les programmes cantonaux de la période FRI 2025–2028 ainsi que les indications de la CSFC concernant les mesures intercantionales de la même période contractuelle ont été saisis dans un catalogue de mesures et codés de manière uniforme. Sur cette base, les mesures cantonales ont pu être classées en six types de mesures et présentées sous forme de fiches standardisées dans les trois langues nationales (allemand, français et italien).

Résultats

Durant la période contractuelle 2025-2028, 23 cantons mettent en œuvre des programmes CBA. En juin 2025, 182 mesures en cours ont été recensées. Elles se répartissent en 163 mesures cantonales, 5 mesures régionales et 14 mesures intercantionales. Actuellement, entre une et onze mesures sont mises en œuvre par canton. La moyenne nationale est de sept

¹ Les mesures cantonales sont mises en œuvre par un seul canton, les mesures régionales sont mises en œuvre conjointement par plusieurs cantons. Les mesures intercantionales sont des projets nationaux coordonnés par la CSFC. Leur contenu est décidé par l'assemblée plénière de la CSFC.

mesures. Une comparaison du nombre de mesures CBA entre les cantons n'est toutefois que partiellement pertinente : comme il n'existe pas de définition uniforme d'une mesure, les cantons se distinguent parfois considérablement dans leur manière de compter.

Les six types de mesures identifiés donnent une vue d'ensemble des types de mesures mises en œuvre dans les programmes cantonaux de CBA. Ils comprennent

- Offre de cours CBA
- L'évaluation individuelle, le conseil et l'accompagnement
- Des offres d'espaces d'apprentissage
- La sensibilisation, les relations publiques et le réseautage
- Les connaissances pour le pilotage
- Le chèque de formation comme instrument de financement

L'analyse des mesures CBA des cantons a mis en évidence des domaines qui se prêtent à une analyse plus approfondie. Il s'agit, entre autres, de l'étude des bonnes pratiques dans les cantons, de la définition de concepts clés, de l'évaluation des effets et de la collaboration entre la Confédération et les cantons.

Recommandations

Le rapport contient des recommandations tant matérielles que formelles. Nous proposons notamment de préciser et de définir de manière contraignante la notion de « mesure CBA », d'aborder la clarification des rôles entre la Confédération et les cantons, de revoir les objectifs nationaux et d'intensifier le transfert de connaissances entre les cantons. Ces recommandations visent à créer davantage d'orientation et d'obligation dans le paysage hétérogène des CBA afin de promouvoir une compréhension commune de la Confédération, des cantons et des organes intercantonaux en ce qui concerne les notions et l'utilisation des moyens.

Kurzfassung

Ausgangslage

Die Förderung von Grundkompetenzen bei Erwachsenen (GKE) gemäss Art. 16 des Weiterbildungsgesetzes (WeBiG; SR 419.1) gehört zu den staatlichen Massnahmen, mit denen Personen mit geringem formalen Bildungsstand dabei unterstützt werden, vorhandene Grundkompetenzen zu sichern und fehlende zu erwerben. Zu den GKE gemäss Art. 13 Abs.[°]1 lit. a-c WeBiG zählen abschliessend grundlegende Kenntnisse in

- Lesen, Schreiben und mündlicher Ausdrucksfähigkeit einer Landessprache,
- Grundkenntnisse der Mathematik sowie
- Anwendungen von Informations- und Kommunikationstechnologien (IKT).

23 Kantone setzen Programme für den Erwerb und Erhalt von GKE um. Sie erhalten dafür Finanzhilfen des Staatssekretariats für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI).

Der vorliegende Bericht bietet erstmals eine systematische Aufbereitung der kantonalen GKE-Programme sowie eine strukturierte Übersicht der Massnahmen auf kantonaler, regionaler und interkantonaler Ebene.² Dadurch werden die vielfältigen Daten und Informationen aus den Kantonen gebündelt und geordnet, sodass bestehende Wissenslücken zu Inhalten und Strukturen geschlossen werden können. Gleichzeitig ermöglicht die Übersicht einen schnellen Einblick in die Ziele und Inhalte der kantonalen GKE-Programme und liefert Hinweise zur Verwendung öffentlicher Mittel.

Methodisches Vorgehen

Im Zentrum der Arbeiten steht die Kategorisierung der kantonalen, regionalen und interkantonalen GKE-Massnahmen. Dafür wurde ein Kategorienraster entwickelt, mit dem die Programmvereinbarungen der BFI-Periode 2025–2028 sowie die Angaben der SWBK zu den interkantonalen Massnahmen derselben Vertragsperiode in einem Massnahmenkatalog erfasst und einheitlich codiert wurden. Auf dieser Grundlage liessen sich die kantonalen Massnahmen sechs Massnahmentypen zuordnen und in Form standardisierter Steckbriefe in den drei Landessprachen Deutsch, Französisch und Italienisch darstellen.

Ergebnisse

In der Vertragsperiode 2025-2028 setzen 23 Kantone GKE-Programme um. Mit Stand Juni 2025 wurden 182 laufende Massnahmen erfasst. Sie lassen sich in 163 kantonale, 5 regionale und 14 interkantonale Massnahmen unterteilen. Aktuell werden pro Kanton zwischen einer und 11 Massnahmen umgesetzt. Der schweizweite Durchschnitt ist sieben Massnahmen. Ein Vergleich der Anzahl GKE-Massnahmen zwischen den Kantonen ist allerdings nur bedingt

² Kantonale Massnahmen setzt ein einzelner Kanton um, regionale Massnahmen setzen mehrere Kantone gemeinsam um. Interkantonale Massnahmen werden von mindestens drei Kantonen aus mindestens zwei Sprachregionen umgesetzt und durch die SWBK koordiniert.

aussagekräftig: Da keine einheitliche Definition für eine Massnahme besteht, unterscheiden sich die Kantone teils erheblich in ihrer Zählweise.

Die sechs identifizierten Massnahmentypen geben einen Überblick über die Typen von Massnahmen, welche in den kantonalen GKE-Programmen umgesetzt werden. Zu ihnen zählen

- GKE-Kursangebote
- Individuelle Unterstützung durch Abklärung, Beratung und Begleitung
- Lernraumangebote
- Sensibilisierung, Öffentlichkeitsarbeit und Vernetzung
- Steuerungswissen
- Finanzierungsinstrument Bildungsgutschein

Die Analyse der GKE-Massnahmen der Kantone hat Bereiche zutage gefördert, die sich für eine weitergehende Analyse eignen. Dazu gehören u.E. die Untersuchung von Good Practice in den Kantonen, die Definition von Schlüsselbegriffen, die Evaluation von Wirkungen sowie die Zusammenarbeit zwischen Bund und Kantonen.

Empfehlungen

Der Bericht enthält sowohl materielle als auch formale Empfehlungen. So schlagen wir unter anderem vor, den Begriff «GKE-Massnahme» zu präzisieren und verbindlich zu definieren, die Rollenklärung zwischen Bund und Kantonen anzugehen, die nationalen Zielsetzungen zu überprüfen und den Wissenstransfer zwischen den Kantonen zu intensivieren. Mit diesen Empfehlungen soll in der heterogenen GKE-Landschaft mehr Orientierung und Verbindlichkeit geschaffen werden, um ein gemeinsames Verständnis von Bund, Kantonen und interkantonalen Gremien in Bezug auf Begrifflichkeiten und den Einsatz von Mitteln zu fördern.

Sintesi

Situazione iniziale

La promozione delle competenze di base degli adulti (CBDA) ai sensi dell'art. 16 della Legge federale sulla formazione continua (LFCo; RS 419.1) fa parte delle misure statali volte ad aiutare le persone con un basso livello di istruzione formale a consolidare le competenze di base acquisite e ad acquisirne di nuove.

Le CBDA di cui all'articolo 13 capoverso 1 lettere a-c LFCo comprendono in modo esaustivo le conoscenze fondamentali in materia di

- lettura, scrittura ed espressione orale in una lingua nazionale,
- matematica elementare;
- utilizzo delle tecnologie dell'informazione e della comunicazione (TIC).

23 Cantoni attuano programmi per l'acquisizione e il mantenimento delle CBDA. A tal fine ricevono aiuti finanziari dalla Segreteria di Stato per la formazione, la ricerca e l'innovazione (SE-FRI).

Il presente rapporto offre per la prima volta una panoramica sistematica dei programmi cantonali di CBDA e una sintesi strutturata delle misure a livello cantonale, regionale e intercantionale.³ In questo modo, i molteplici dati e informazioni provenienti dai Cantoni vengono raggruppati e ordinati, consentendo di colmare le lacune esistenti in termini di contenuti e strutture. Allo stesso tempo, la panoramica offre una rapida visione d'insieme degli obiettivi e dei contenuti dei programmi cantonali CBDA e fornisce indicazioni sull'utilizzo dei fondi pubblici.

Procedimento metodologico

Il lavoro si concentra sulla categorizzazione delle misure cantonali, regionali e intercantionali in materia di CBDA. A tal fine è stata sviluppata una griglia di categorie con la quale sono stati registrati in un catalogo delle misure e codificati in modo uniforme i programmi cantonali del periodo ERI 2025-2028 e i dati della CSFC relativi alle misure intercantionali dello stesso periodo contrattuale. Su questa base, le misure cantonali sono state classificate in sei tipi di misure e presentate sotto forma di profili standardizzati nelle tre lingue nazionali tedesco, francese e italiano.

Risultati

Nel periodo contrattuale 2025-2028, 23 Cantoni attuano programmi CBDA. A giugno 2025 sono state registrate 182 misure in corso. Esse possono essere suddivise in 163 misure cantonali, 5 regionali e 14 intercantionali. Attualmente vengono attuate da una a 11 misure per

³ Le misure cantonali sono attuate da un singolo cantone, mentre quelle regionali sono attuate congiuntamente da più cantoni. Le misure intercantionali sono progetti nazionali coordinati dalla CSFC il cui contenuto è definito dall'assemblea plenaria della CSFC.

Cantone. La media svizzera è di sette misure. Tuttavia, un confronto tra il numero di misure CBDA tra i Cantoni è significativo solo in misura limitata: poiché non esiste una definizione uniforme di misura, i Cantoni differiscono in parte in modo significativo nel loro modo di conteggiarle.

I sei tipi di misure identificati forniscono una panoramica dei tipi di misure attuate nei programmi cantonali CBDA. Tra questi figurano

- Offerte di corsi CBDA
- Valutazione, consulenza e accompagnamento individuali
- Offerte degli spazi di apprendimento
- Sensibilizzazione, relazioni pubbliche e networking
- Conoscenze/Sapere
- Strumento di finanziamento buoni di formazione

L'analisi delle misure CBDA dei Cantoni ha messo in luce alcuni ambiti che si prestano a un'analisi più approfondita. Tra questi figurano, a nostro avviso, lo studio delle buone pratiche nei Cantoni, la definizione dei concetti chiave, la valutazione degli effetti e la collaborazione tra Confederazione e Cantoni.

Raccomandazioni

Il rapporto contiene raccomandazioni sia di contenuto che di forma. Tra le altre cose, proponiamo di precisare e definire in modo vincolante il concetto di «misura CBDA», di affrontare la questione della ripartizione dei ruoli tra Confederazione e Cantoni, di rivedere gli obiettivi nazionali e di intensificare il trasferimento di conoscenze tra i Cantoni. Queste raccomandazioni mirano a creare maggiore orientamento e vincolatività nel panorama eterogeneo della CBDA, al fine di promuovere una comprensione comune tra Confederazione, Cantoni e organismi intercantonali in relazione alla terminologia e all'impiego dei mezzi.

1 Introduction

1.1 Situation initiale, objectifs et bénéfices

La promotion des compétences de base des adultes, fondée sur l'art. 16 de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo ; RS 419.1), fait partie des mesures étatiques visant à aider les personnes ayant généralement un faible niveau de formation formelle à maintenir leurs compétences de base existantes et à acquérir celles qui leur font défaut. Les compétences de base des adultes (CBA) au sens de l'art. 13, al. 1, let. a à c, LFCo comprennent, de manière exhaustive, les aptitudes fondamentales suivantes :

- lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale,
- mathématiques élémentaires,
- utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les compétences de base constituent le fondement de l'apprentissage tout au long de la vie et favorisent la participation des adultes à la vie sociale, culturelle et politique, l'accès à la formation initiale et continue ainsi que l'employabilité. Bien que les adultes en Suisse affichent des résultats supérieurs à la moyenne internationale en lecture, en mathématiques élémentaires et en résolution de problèmes, environ 20 % des adultes en âge de travailler en Suisse ont des compétences faibles dans au moins un domaine de compétence de base.⁴ La Confédération et les cantons s'engagent donc, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organisations de la formation continue, à permettre à tous les adultes d'acquérir et de maintenir des compétences de base. Cet objectif global est opérationnalisé au moyen de quatre objectifs nationaux partiels :⁵

- **Demande** : améliorer l'accès et augmenter la participation des adultes aux offres de formation continue dans le domaine des compétences de base.
- **Offre** : proposer une offre de formation continue de haute qualité et orientée vers les besoins et la pratique dans le domaine des compétences de base.
- **Coordination** : assurer la coordination entre les acteurs actifs dans le domaine des compétences de base et entre les initiatives en la matière.
- **Monitoring** : améliorer la base de données pour vérifier l'atteinte des objectifs partiels et comprendre où il y a des dysfonctionnements.

Les acteurs ont également défini la **numérisation** comme thème central pour la période 2025-2028 : tous les acteurs soutiennent la capacité des adultes à accéder à la numérisation afin de pouvoir utiliser des services et des technologies numériques clés dans leur travail et leur vie quotidienne.

⁴ Cf. Office fédérale de la statistique (2024a), Office fédéral de la statistique (2024b).

⁵ Cf. art. 8, al. 1, ordonnance sur la formation continue (OFCo; RS 419.11) ; Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI; Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (2023), p. 4.

Conformément à l'art. 16 LFCo, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) peut octroyer des aides financières aux cantons pour la promotion des compétences de base des adultes. À cette fin, il conclut des conventions-programmes avec les cantons. Pour la période FRI 2025-2028, 23 cantons ont conclu une telle convention. Plusieurs cantons peuvent en outre conclure une convention-programme commune afin de mettre en œuvre des mesures régionales. En outre, au moins trois cantons issus d'au moins deux régions linguistiques peuvent déposer une demande pour une mesure intercantonale. La validation et la coordination de ces mesures incombe à la Conférence suisse de la formation continue (CSFC).

Avec leurs programmes cantonaux, les cantons s'engagent activement, dans le cadre de leurs compétences, en faveur de la promotion des CBA. Ils participent pour au moins la moitié des coûts de leurs programmes. Les cantons y définissent des priorités et indiquent comment ils entendent concrètement promouvoir les CBA. Les programmes de certains cantons comprennent un grand nombre de priorités, tandis que d'autres cantons se concentrent sur une sélection de priorités.

Le présent rapport documente donc **pour la première fois le traitement systématique des programmes CBA** et offre une **vue d'ensemble structurée des différentes mesures** prises aux niveaux cantonal, régional et intercantonal. Il présente de multiples **avantages** pour différents destinataires :

- Pour le **SEFRI**, car cela permet de
 - regrouper et systématiser la multitude de données et d'informations disponibles, ce qui permet de combler les lacunes en matière de contenu et de structure des offres cantonales
 - génère des connaissances en matière de pilotage
 - permet de développer et d'établir une terminologie commune à toutes les régions linguistiques
 - rend compte de l'utilisation des fonds publics
- Pour les **cantons**, car
 - ils obtiennent un aperçu des offres des autres cantons, ce qui peut être précieux pour le développement de leurs propres offres⁶
 - ils bénéficient d'une vue d'ensemble à l'échelle nationale qui facilite la mise en réseau intercantonale et régionale
 - l'utilisation des fonds publics est légitimée
- Pour les **politiciennes et politiciens** et pour le **grand public**, car
 - ils peuvent rapidement se faire une idée des objectifs concrets et du contenu des programmes cantonaux CBA
 - les types de mesures leur permettent de se faire une idée de l'étendue des mesures mises en œuvre

⁶ Au sens de questions telles que « Quels cantons sont actifs et dans quels domaines prioritaires ? », « De quelles expériences d'autres cantons puis-je éventuellement tirer profit ? » ou « À qui puis-je m'adresser dans le canton X si je souhaite en savoir plus ? ».

1.2 Structure du rapport

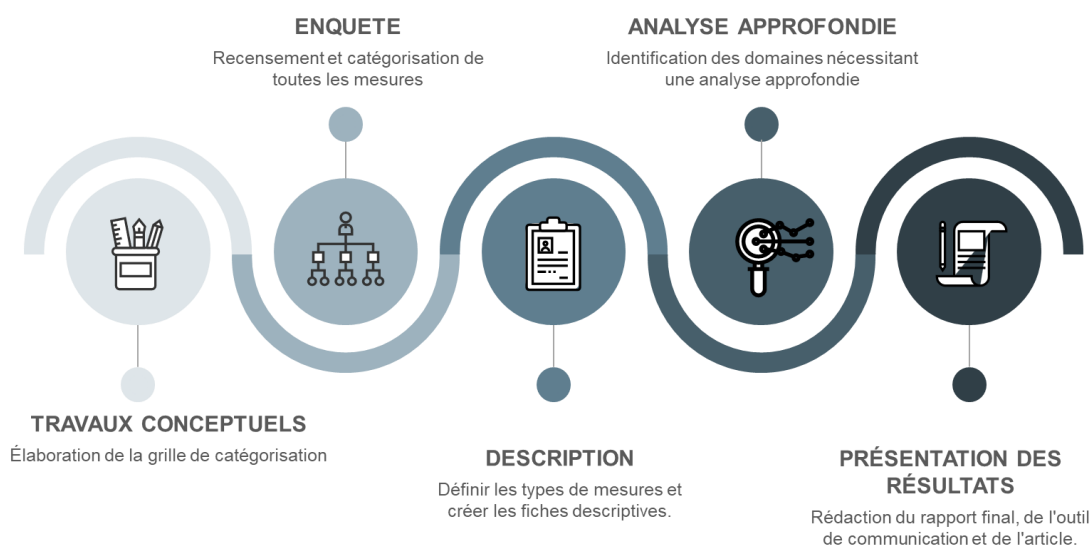
La méthode utilisée pour établir la vue d'ensemble et classer les mesures cantonales en matière de CBA est présentée au chapitre 2. Les résultats sont présentés au chapitre 3. Les types de mesures identifiés y sont décrits à l'aide de fiches types uniformisées. Nous discutons des thèmes et questions pouvant faire l'objet d'analyses plus approfondies au chapitre 4. Le rapport se termine par une conclusion et des recommandations au chapitre 5.

2 Méthodologie

2.1 Étapes de travail

Nous avons choisi une approche en plusieurs étapes pour traiter ce mandat. Les différentes étapes et méthodes sont brièvement décrites ci-dessous, conformément à la Figure 2-1.

Figure 2-1: Étapes de travail



- **Le travail conceptuel** a consisté à développer de manière itérative la grille des catégories, sur la base de l'analyse des programmes cantonaux de la période 2025–2028, des rapports annuels 2023 des cantons et des informations de la CSFC sur les mesures intercantionales pour la période contractuelle 2025-2028. La grille de catégories a été élaborée et consolidée en collaboration avec le mandant et le groupe d'accompagnement.
- **Recensement et catégorisation des mesures** : après validation de la grille de catégories par le groupe d'accompagnement et le mandant, nous avons recensé les mesures achevées, existantes et prévues à partir des documents (en particulier les programmes cantonaux et les rapports annuels) et les avons saisies dans un catalogue de mesures Excel selon la grille de catégories.⁷ Comme il est d'usage dans la recherche sociale qualitative, le système de catégories a subi d'autres adaptations au cours du processus de codage, notamment sur la base des retours des responsables cantonaux des programmes CBA et dans le cadre de l'échange continu avec le mandant. Nous avons notamment exclu les (sous-)catégories qui avaient été créées sur une base théorique, mais qui n'avaient pas d'équivalent dans la pratique. Cela a permis de simplifier et d'alléger le catalogue de mesures et d'en améliorer la convivialité.

⁷ Contrairement à ce qui était initialement prévu, nous avons renoncé à utiliser le logiciel MAXQDA et avons effectué le codage directement dans Excel.

À des fins d'assurance qualité, environ 10 % du matériel a été codé en parallèle par deux personnes sur la base d'un échantillon aléatoire. Afin de garantir une catégorisation aussi précise et fiable que possible des mesures et de minimiser les incohérences, les mesures difficiles à classer ont été validées de manière discursive au sein de l'équipe. En outre, les responsables cantonaux des programmes CBA ont eu la possibilité de vérifier l'exhaustivité du catalogue de mesures que nous avons préremplie et de contrôler la plausibilité des catégorisations effectuées.

- **Description des mesures** : Sur la base des catégorisations effectuées, nous avons regroupé les mesures cantonales en six types de mesures et les avons décrites à l'aide de fiches uniformisées dans les trois langues nationales, à savoir l'allemand, le français et l'italien. Les types de mesures et les fiches descriptives dans les trois langues ont été validés par les responsables cantonaux des programmes CBA dans le cadre d'une enquête en ligne en avril 2025, puis ces derniers en ont pris connaissance lors de l'assemblée plénière de la CSFC à la mi-mai 2025. Le chapitre 3.2 présente les différents types de mesures de manière plus détaillée.
- **Analyse approfondie** : l'examen approfondi des mesures CBA prises par les cantons et l'expérience pratique acquise dans le cadre du processus de travail nous ont permis d'identifier des approches dont le traitement semble prometteur.
- **Présentation des résultats** : Les résultats de l'analyse ont été présentés dans le présent rapport final en fonction des groupes cibles. En complément, un ensemble complet de diapositives et un article contenant les principaux résultats et les recommandations qui en découlent sont disponibles et destinés à être utilisés dans des présentations et des publications du mandant.

2.2 Limites de l'analyse

L'élaboration de la vue d'ensemble des mesures CBA a nécessité un équilibre constant entre l'exhaustivité et la précision des catégories et sous-catégories d'une part, et la clarté et la praticabilité du catalogue de mesures d'autre part. Le catalogue de mesures a été élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant le mandant et le groupe d'accompagnement. Une approche pragmatique a été privilégiée et, malgré des efforts intensifs pour combler les lacunes, un certain degré d'incomplétude a été accepté.

La classification des mesures CBA des cantons dans le catalogue de mesures a été effectuée en premier lieu sur la base des données fournies par les cantons au SEFRI, que ce soit dans le cadre des programmes cantonaux ou des rapports annuels. Étant donné qu'il existe différentes conceptions des mesures CBA, nous faisons preuve de réserve dans le présent rapport en ce qui concerne les déclarations quantitatives, par exemple les comparaisons entre régions linguistiques.

3 Aperçu des mesures de promotion des CBA

3.1 Types de mesures CBA et catégories

Au cours de la période contractuelle 2025-2028, 23 cantons mettent en œuvre des programmes de promotion des CBA. Le catalogue de mesures distingue les mesures achevées, en cours et prévues. Au total, 182 mesures en cours ont été recensées (état : juin 2025). Elles se répartissent en 163 mesures cantonales, 5 mesures régionales et 14 mesures intercantionales. Les mesures cantonales sont mises en œuvre par un seul canton, tandis que les mesures régionales sont mises en œuvre conjointement par plusieurs cantons. Les mesures intercantionales sont des projets nationaux coordonnés par la CSFC. Leur contenu est décidé par l'assemblée plénière de la CSFC. En plus des mesures en cours, 174 mesures terminées ont été enregistrées dans le catalogue de mesures.

En collaboration avec le groupe d'accompagnement et les mandants, 16 catégories pertinentes ont été définies pour le catalogue de mesures. Pour la plupart de ces catégories, des sous-catégories ont également été formulées.⁸ Celles-ci représentent des caractéristiques plus spécifiques de la catégorie supérieure et servent à saisir avec précision des aspects connexes mais différenciables. Elles permettent une structuration plus fine du matériel et donc des déclarations plus précises, comme le montre l'exemple illustré dans la Figure 3-1.

Figure 3-1: Exemple d'une catégorie et de ses sous-catégories

Catégorie	Sous-catégorie
Domaine de compétences de base	– Domaine mixte
	– Domaine unique
	– Effet indirect

Pour créer les sous-catégories, le matériel regroupé dans une catégorie principale a été examiné à nouveau de manière systématique. Des modèles récurrents ont été identifiés. Ces observations ont été consignées sous forme de sous-catégories provisoires. Dans le cadre d'un processus itératif, ces sous-catégories ont ensuite été vérifiées, précisées et, le cas échéant, regroupées ou renommées afin d'obtenir une subdivision aussi claire et précise que possible, tout en restant cohérente sur le fond et en conservant un lien logique avec la catégorie principale correspondante.

Chacune des mesures enregistrées dans le catalogue de mesures a été classée dans une ou plusieurs des 16 catégories et, le cas échéant, dans une sous-catégorie. Toutes les mesures cantonales, intercantionales et régionales sont donc répertoriées dans le catalogue de mesures selon des critères uniformes et sont ainsi directement comparables.

⁸ Les catégories sans sous-catégories sont utilisées dans les cas où une spécification supplémentaire du contenu n'est pas possible.

Le catalogue de mesures est disponible en allemand et en français. Elle a un caractère interne et n'est pas publiée. Elle sert plutôt d'ouvrage de référence aux responsables cantonaux des programmes CBA, ainsi qu'aux responsables du SEFRI et de la CSFC : les personnes intéressées y trouveront des informations sur les mesures mises en œuvre par les différents cantons ou sur les personnes à contacter dans certains cantons si elles souhaitent obtenir des précisions sur une mesure CBA spécifique. Les principales analyses issues du catalogue de mesures sont présentées ci-après.

3.1.1 Mesures cantonales

Actuellement, entre une et onze mesures sont mises en œuvre par canton. La moyenne suisse est de sept mesures. Il convient toutefois de noter qu'une comparaison du nombre de mesures CBA entre les cantons n'est que partiellement significative. Comme il n'existe pas de définition uniforme d'une mesure (voir chapitre 4.2) les cantons diffèrent parfois considérablement dans leur mode de comptage. Alors que certains cantons regroupent plusieurs mesures dans des paquets de travail complets, d'autres enregistrent chaque activité séparément. Malgré cette restriction, le nombre différent de mesures dans les cantons reflète les stratégies de promotion spécifiques à chacun d'entre eux, les différentes approches adoptées pour la mise en œuvre des mesures CBA ainsi que les ressources humaines et financières dont ils disposent.

Domaines de compétences de base

L'analyse de la répartition des mesures entre les domaines de compétences de base selon l'art. 13, al. 1, let. a à c, LFCo montre clairement que seules 9 % des mesures concernent un domaine spécifique. Parmi celles-ci, 67 % relèvent du domaine CBA « Lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale », 27 % de l'utilisation des TIC et 6 % des compétences de base en mathématiques.

31 % des mesures en cours concernent plusieurs domaines de compétences de base, par exemple les « cours préparatoires à la formation de rattrapage (certification professionnelle pour adultes) », qui couvrent vraisemblablement les trois domaines de compétences de base.

La majorité des mesures cantonales – 60 % – ont un effet indirect. Cela signifie qu'elles ne concernent pas un domaine spécifique des CBA, comme les compétences de base en mathématiques. Elles visent plutôt à accroître la demande de mesures telles que des cours ou des offres de conseil auprès des personnes ayant des besoins en matière de CBA. Comme il est difficile d'atteindre les adultes ayant peu de compétences de base, les mesures indiquées jouent un rôle important. Une campagne de sensibilisation visant à informer les personnes concernées et le grand public sur les mesures cantonales en faveur des CBA est un exemple de mesure indirecte.

Groupes cibles des mesures CBA

Les mesures CBA peuvent s'adresser à différents groupes cibles :

- **Le groupe cible primaire** est constitué des personnes ayant des besoins en matière de CBA que l'on souhaite atteindre grâce aux offres de promotion.
- **Le groupe cible secondaire** désigne les acteurs concernés qui ne sont pas des personnes ayant pas de besoin en matière de CBA, mais qui sont également impliqués dans la mesure, par exemple les responsables des services cantonaux.

Les mesures CBA peuvent donc s'adresser à des groupes cibles primaires, secondaires ou aux deux groupes (cf. Figure 3-2).⁹

Figure 3-2: Groupes cibles des mesures CBA (à titre d'exemple)

Exemple de mesure CBA	Groupe(s) cible(s) de la mesure CBA
Lecture et écriture dans la langue locale	– Groupe cible primaire : locuteurs de la langue locale – Groupe cible secondaire : aucun
Innovation et développement de nouvelles offres	– Groupe cible primaire : aucun – Groupe cible secondaire : prestataires de cours/prestataires de formation
Sensibilisation des personnes concernées et du grand public	– Groupe cible primaire : personnes ayant un besoin en CBA – Groupe cible secondaire : grand public

L'analyse montre que, toutes régions linguistiques confondues, les cantons attribuent le plus souvent leurs mesures en cours au groupe cible primaire « adultes ayant besoin de compétences de base ». Cette concentration s'explique probablement par la formulation ouverte et générique de ce groupe cible, qui permet une interprétation flexible et englobe potentiellement une multitude de groupes de personnes différents. Elle offre ainsi aux cantons la possibilité de proposer leurs mesures sans se limiter à des sous-groupes spécifiques.

Au départ, d'autres groupes cibles « primaires » avaient été distingués, notamment les personnes sans emploi ou menacées de l'être. Au cours du processus de travail, il est toutefois apparu qu'il n'était pas possible de recenser de manière aussi différenciée les personnes ayant un besoin en compétences de base, raison pour laquelle cette distinction a été abandonnée.

⁹ Les termes « primaire » et « secondaire » servent uniquement à distinguer les groupes cibles et ne font aucune référence à leur hiérarchie.

Les mesures cantonales en cours s'adressent non seulement aux groupes cibles « primaires », mais aussi à d'autres groupes d'acteurs importants : Les groupes cibles « secondaires » les plus fréquents sont les prestataires de cours ou de formation, suivis par les institutions publiques et les services administratifs ainsi que les spécialistes CBA dans les cantons. Les multiplicateurs et multiplicatrices constituent un autre groupe cible pertinent. En revanche, le grand public n'est que rarement abordé directement, de même que les collaboratrices et collaborateurs des centres de consultation ou les employeurs. Les formatrices et formateurs de formatrices et formateurs sont les groupes cibles secondaires les plus rarement cités.

3.1.2 Mesures régionales et intercantionales

Il existe 14 mesures intercantionales coordonnées par la CSFC.¹⁰ Elles comprennent notamment la maintenance et le développement du site web de la campagne « Simplement mieux ! », la mise en œuvre des instruments d'évaluation des compétences de base (TRIAGO) et l'adhésion à l'Alliance inclusion numérique suisse (ADIS).

Nous avons en outre identifié cinq mesures régionales : quatre d'entre elles, mises en œuvre conjointement par plusieurs cantons, se trouvent en Suisse centrale (cantons de Lucerne, Obwald, Schwyz et Zoug), tandis qu'une mesure régionale est mise en œuvre conjointement en Suisse orientale par les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Saint-Gall. Les mesures régionales de la Suisse centrale comprennent notamment une campagne régionale et la mise en œuvre commune de bons de formation ; la mesure régionale des cantons de Suisse orientale mentionnés ci-dessus concerne les cours en entreprise.

3.2 Types de mesures et fiches descriptives

Au sein de la multitude de mesures CBA, la méthode d'analyse qualitative du contenu¹¹ nous a permis d'identifier six types de mesures que nous avons décrits à l'aide de fiches descriptives uniformes (cf. Figure 3-3). Pour établir ces types, nous avons analysé et regroupé de manière systématique les similitudes et les différences entre les différentes mesures. Le groupe d'accompagnement et le mandant ont été associés à ce processus. Les six types de mesures identifiés ont ensuite été validés par une enquête en ligne auprès des responsables cantonaux des programmes CBA. D'une part, leurs commentaires ont contribué à affiner la typologie sur le plan linguistique et, d'autre part, ont confirmé que pratiquement toutes les mesures cantonales en cours peuvent être classées dans l'un des types de mesures. Le mandant a présenté les types de mesures lors de l'assemblée plénière de la CSFC en mai 2025 qui en a pris connaissance.

¹⁰ Décision de la CSFC lors de l'assemblée plénière du 13 mai 2025.

¹¹ Cf. Kuckartz (2012) ; Mayring (2000) ; Schreier (2014).

Figure 3-3: Aperçu des types de mesures et fiches descriptives

Types de mesures	Contenu des fiches descriptives
1) Offres de cours CBA	– Titre
2) Évaluation individuelle, conseil & accompagnement	– Brève description
3) Offres d'espaces d'apprentissage	– Objectif
4) Sensibilisation, relations publiques & réseautage	– Groupe cible
5) Connaissances en matière de pilotage	– Format
6) Le chèque de formation comme instrument de financement	– Exemples

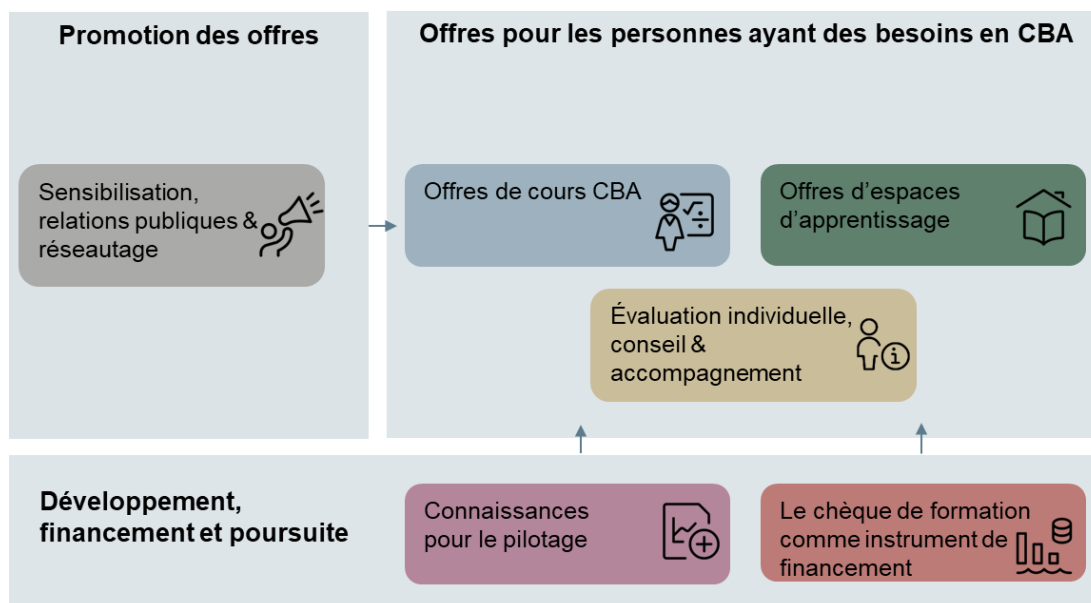
Nous avons classé toutes les mesures cantonales, régionales et intercantionales dans l'un des six types de mesures. Seules trois des 163 mesures n'ont pas pu être classées dans un type de mesure, ce qui confirme la pertinence et l'adéquation des types de mesures.¹² Les trois exceptions concernent des mesures ayant un lien clair avec des aspects juridiques.

Les types de mesures identifiés peuvent être décrits comme suit :

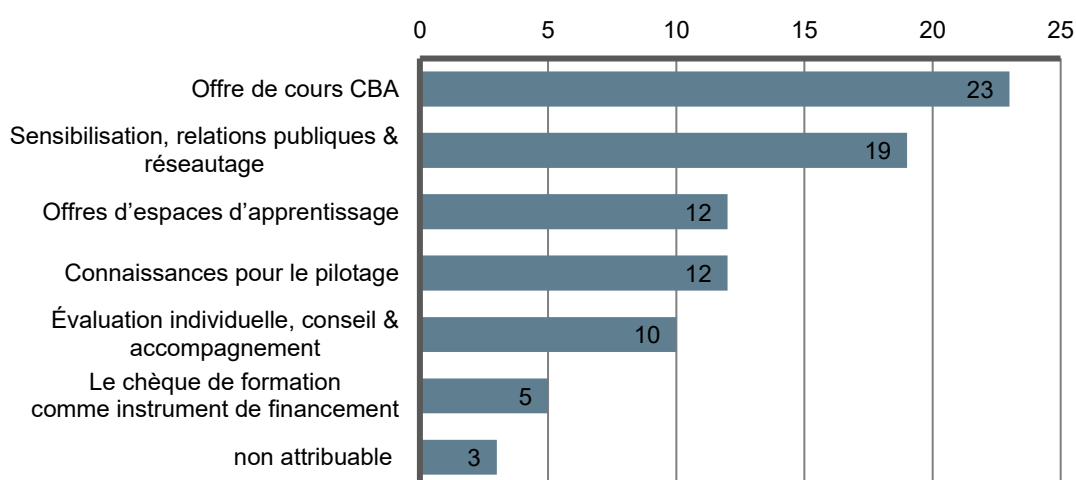
- **Offres de cours CBA** : offres visant spécifiquement à transmettre des compétences de base telles que la lecture, l'écriture et l'expression orale dans une langue nationale, les mathématiques élémentaires ou l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
- **Évaluation individuelle, conseil & accompagnement** : soutien individuel sous forme d'évaluation, de conseil et d'accompagnement, souvent à des fins d'orientation, de triage ou d'orientation vers d'autres offres.
- **Offres d'espaces d'apprentissage** : Offre d'apprentissage et de conseil facilement accessibles (c'est-à-dire gratuite, sans inscription préalable, locale, en partie avec garde d'enfants) pour la promotion des compétences de base dans une atmosphère qui favorise l'apprentissage informel. Certaines offres d'espaces d'apprentissage proposent des cours ou des formats similaires (p. ex. courtes interventions, « Lernsnacks »).
- **Sensibilisation, relations publiques & réseautage** : campagnes, offres d'information, mesures de coordination et événements de mise en réseau visant à attirer des participants vers les offres de mesures CBA.
- **Connaissances en matière de pilotage** : activités visant à acquérir des bases empiriques, des connaissances sur les processus et des connaissances empiriques pour la conception efficace et fondée d'instruments CBA ainsi que pour le contrôle et la reddition de comptes.
- **Le chèque de formation comme instrument de financement** : instrument de financement axé sur la demande, utilisé pour accroître la participation aux mesures CBA ou réduire les obstacles à l'accès aux cours (tels que les coûts, le manque d'informations, les formalités administratives).

L'interaction entre les six types de mesures est illustrée dans la Figure 3-4.

¹² Notre classification des mesures par type a également été confirmée dans l'ensemble par les responsables cantonaux du programme CBA.

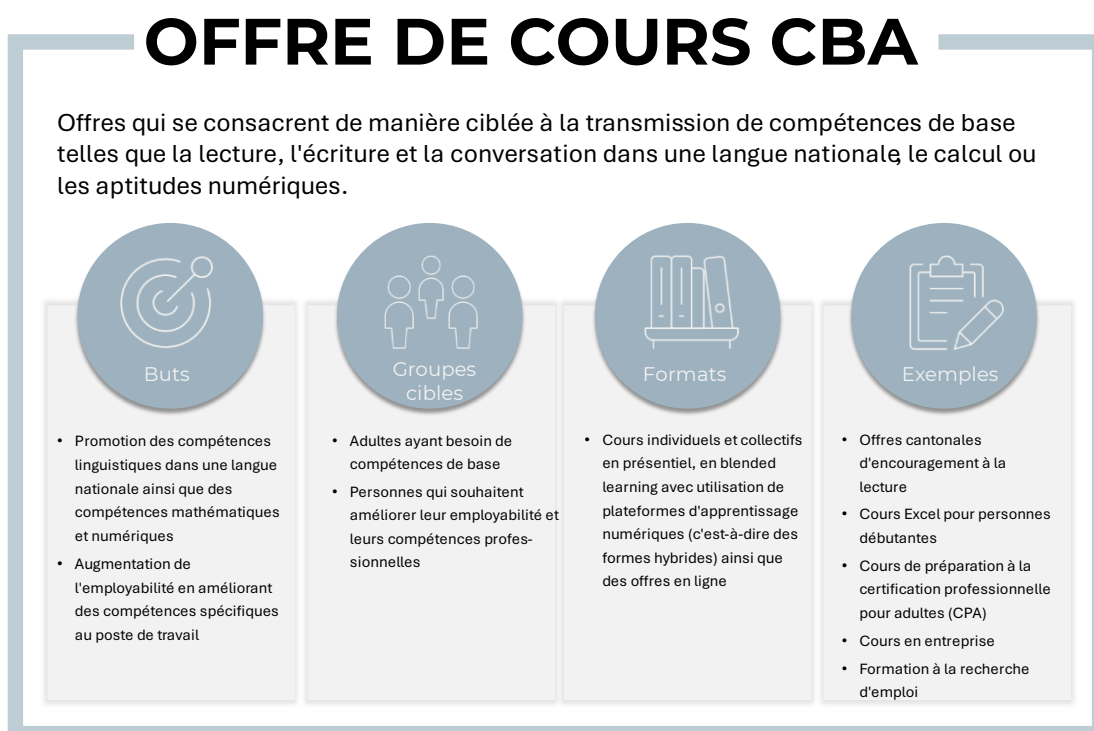
Figure 3-4: Interaction entre les types de mesures

Tous les 23 cantons ont des mesures relevant du type « Offre de cours CBA ». 19 cantons mettent actuellement en œuvre des mesures relevant du type « Sensibilisation, relations publiques & réseautage ». 12 cantons ont mis en place des mesures relevant des types « Offres d'espaces d'apprentissage » ou « Connaissances en matière pour le pilotage ». 10 cantons mettent en œuvre des mesures du type « Évaluation individuelle, conseil & accompagnement » et 5 cantons des mesures de la catégorie « Le chèque de formation comme instrument de financement » (cf. également Figure 3-5).

Figure 3-5: Nombre de types de mesures dans les cantons

Les six types de mesures et les fiches descriptives sont disponibles dans trois langues nationales, à savoir l'allemand, le français et l'italien. Elles servent principalement à la communication externe et donnent un aperçu des types de mesures mises en œuvre dans les programmes cantonaux CBA. Les fiches descriptives des six types de mesures sont illustrées dans la Figure 3-6. L'annexe contient les fiches descriptives de tous les types de mesures en allemand et en italien.

Figure 3-6: Fiches descriptives des types de mesures



ÉVALUATION INDIVIDUELLE, CONSEIL & ACCOMPAGNEMENT

Soutien individuel par le biais d'une évaluation, d'un conseil et d'un accompagnement, souvent à des fins d'orientation ainsi que pour le triage et le renvoi vers d'autres offres.



Buts

- Orientation vers une mesure appropriée
- Triage vers d'autres offres (par ex. centre de formation professionnelle)
- Vaincre des barrières (psychologiques, pratiques, autres)



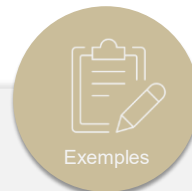
Groupes cibles

- Adultes ayant besoin de compétences de base
- Personnes qui souhaitent améliorer leur employabilité



Formats

- Consultation individuelle



Exemples

- Conseil pour le choix d'un cours approprié
- Évaluation des compétences
- TRIAGO

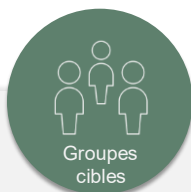
OFFRES D'ESPACES D'APPRENTISSAGE

Offre d'apprentissage et de conseil à bas-seuil (c'est-à-dire gratuite, sans inscription préalable, locale, en partie avec garde d'enfants) pour la promotion des compétences de base dans une atmosphère qui favorise l'apprentissage informel. Des cours ou des formats similaires à des cours (p. ex. des informations brèves, des « snacks d'apprentissage ») sont proposés de manière isolée dans les espaces d'apprentissage.



Buts

- Création d'un environnement d'apprentissage informel avec des possibilités de conseil, une aide concrète et des formats d'enseignement en partie intégrés

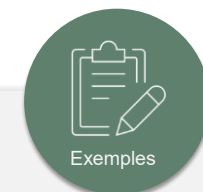


Groupes cibles

- Adultes ayant besoin de compétences de base
- Personnes peu habituées à apprendre
- Personnes qui souhaitent améliorer leur employabilité et leurs compétences quotidiennes



Formats



Exemples

- Lernraum
- Lernstuben
- Lernlounge
- Lernzentrum
- Lernloft
- Caffé APPrendo
- Lerntreff
- Espace « simplement mieux »

SENSIBILISATION, RELATIONS PUBLIQUES & RÉSEAUTAGE

Des campagnes, des offres d'information, des mesures de coordination et des événements de réseautage pour accroître la sensibilisation aux compétences de base.



Buts

- Information et sensibilisation de la population ou de groupes cibles spécifiques
- Information pour les adultes qui souhaitent améliorer leurs compétences de base et les participants potentiels
- Mise en réseau des autorités (CII), des personnes relais et d'autres multiplicateurs/trices



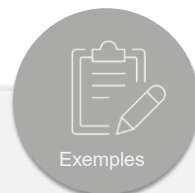
Groupes cibles

- Population en général
- Adultes ayant besoin de compétences de base
- Multiplicateurs/trices



Formats

- Activités de campagne numériques et analogiques, par exemple dans les médias sociaux ou imprimés
- Événements tels que des présentations ou des conférences, manifestations
- Flyers



Exemples

- Campagne nationale « Simplement mieux ! »
- Des événements de sensibilisation pour les intermédiaires tels que les conseillères et conseillers ORP

CONNAISSANCES POUR LE PILOTAGE

Activités visant à acquérir des bases empiriques, des connaissances sur les processus et des expériences pour une conception efficace et fondée sur des preuves des instruments de CBA, ainsi que pour le controlling et les rapports d'activité.



Buts

- Obtenir des connaissances systématiques et basées sur des données pour la conception de mesures de CBA



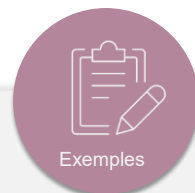
Groupes cibles

- Autorités compétentes auprès des cantons et de la Confédération
- CSFC
- Prestataires de cours



Formats

- Analyses des besoins
- États des lieux
- Évaluations
- Projets de recherche thématiques
- Monitoring
- Échange d'expériences



Exemples

- Évaluation d'un projet pilote comme base de décision pour son introduction dans tout le canton
- Étude sur la qualité et l'assurance qualité dans la promotion des compétences de base
- Développement d'un instrument d'examen pour apprécier les compétences de base des adultes

LE CHÈQUE DE FORMATION COMME INSTRUMENT DE FINANCEMENT

Instrument de financement orienté vers la demande, utilisé pour augmenter la participation aux offres CBA ou pour réduire les obstacles à l'accès aux offres de cours (comme les coûts, le manque d'information, la charge administrative).



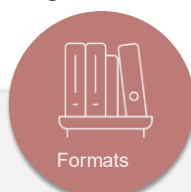
Buts

- Promotion de la participation à la formation continue
- Développement de l'offre



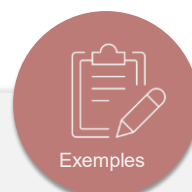
Groupes cibles

- Adultes ayant besoin de compétences de base



Formats

- Système de chèques de formation



Exemples

- Chèques de formation, entre autres dans les cantons de
- Argovie
 - Fribourg
 - Genève
 - Lucerne
 - Obwald
 - Schaffhouse
 - Schwyz
 - Zoug

4 Approche pour une analyse approfondie

Du point de vue d'Ecoplan, la synthèse des mesures cantonales en matière de CBA permet d'identifier des pistes pour des analyses approfondies ou des travaux complémentaires, qui sont présentés ci-après.

4.1 Examiner les bonnes pratiques

Notre analyse des programmes cantonaux pour la période FRI 2025-2028 montre que **les offres d'espaces d'apprentissage** sont très répandues et proposées dans toutes les régions linguistiques. Ces offres d'apprentissage et de conseil facilement accessibles semblent permettre un soutien individuel relativement efficace des personnes ayant des besoins en matière de CBA.¹³ Nous estimons qu'il serait judicieux d'analyser les concepts des cantons qui disposent déjà d'une offre étendue en matière d'espaces d'apprentissage. L'analyse doit viser à examiner la transférabilité des expériences et des facteurs de succès de ces cantons à d'autres contextes, afin de pouvoir à l'avenir atteindre facilement les adultes ayant besoin d'un soutien en matière de CBA qui n'ont pas pu être touchés jusqu'à présent. Une fois le premier contact établi, ces personnes pourront éventuellement être motivées à recourir à d'autres mesures CBA.

Le **regroupement de plusieurs cantons** constitue une autre pratique susceptible de porter ses fruits : en particulier les petits cantons aux ressources limitées bénéficient de cette coopération, car leur population a ainsi accès aux offres déjà établies dans les cantons centraux. Ce regroupement est également avantageux pour les cantons centraux, car il permet de réaliser des économies d'échelle. La mise en œuvre régionale de mesures en Suisse centrale (cantons de Lucerne, Obwald, Schwyz et Zoug) et en Suisse orientale (Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Saint-Gall) sont des exemples de cette approche coopérative.¹⁴ Il existe également des coopérations au-delà des frontières régionales et cantonales : ainsi, les bons de formation du canton d'Argovie peuvent également être utilisés auprès de prestataires dans les cantons de Lucerne et de Zoug, et les bons de formation lucernois permettent de suivre des cours auprès de prestataires argoviens. L'extension des réseaux régionaux à d'autres régions de Suisse semble mériter d'être examinée.

4.2 Définir les termes clés

Dans le domaine de la promotion des compétences de base des adultes, il manque des termes et des définitions contraignants et utilisés de manière uniforme par toutes les parties prenantes. Sur le plan du contenu, cela concerne la distinction entre les compétences de base et les compétences avancées. Compte tenu de la nécessité d'agir dans ce domaine, le SEFRI a

¹³ Cf. Adili ; Davolio (2024).

¹⁴ Depuis 2025, le canton de Glaris participe également aux cours pour entreprises proposés par le canton de Saint-Gall afin que les employés glaronais travaillant dans le canton de Saint-Gall puissent y participer.

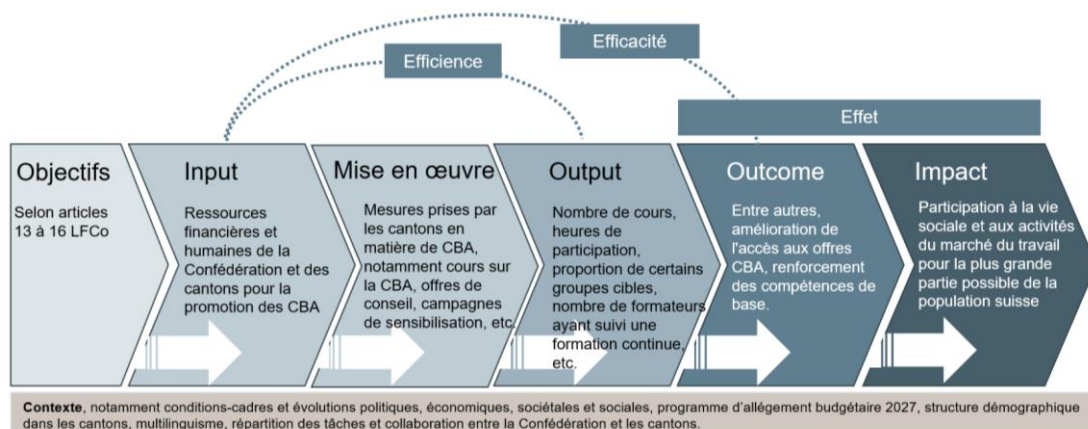
lancé un mandat visant à élaborer des définitions contraignantes des compétences de base des adultes, dont les résultats sont attendus pour 2026. Pour la présente étude, les imprécisions formelles ont constitué un défi. Il semble que la notion de « mesure CBA » soit comprise différemment selon les parties prenantes : alors que certaines entendent par là des offres de cours individuelles, d'autres regroupent plusieurs offres similaires (au sens de types de mesures) ou mentionnent dans les conventions-programmes cantonales conclues avec le SEFRI la poursuite de mesures existantes comme mesure.

Il va de soi que lorsque la notion de « mesure CBA » est comprise différemment, la quantification des mesures et les comparaisons entre les cantons ou les régions linguistiques ne sont que partiellement significatives. Une **clarification et une définition contraignante de la notion de « mesure CBA »** augmenteraient la pertinence des résultats du présent mandat et pourraient faciliter la collaboration future entre les différents niveaux étatiques ainsi qu'avec d'autres acteurs, tels que les services chargés de l'évaluation, les prestataires de cours ou les partenaires de la collaboration interinstitutionnelle (CII).

4.3 Évaluer les effets

Le présent mandat a permis, pour la première fois, de recenser et de classer de manière uniforme la multitude de mesures cantonales en matière de CBA, rendant ainsi ces dernières comparables. Il s'agit là d'une étape importante pour acquérir des connaissances fondées en vue de promouvoir les compétences de base. Dans le cadre d'un modèle d'impact abstrait (cf. Figure 4-1), ces conclusions peuvent être classées au niveau des outputs : Le catalogue de mesures reflète l'état des mesures cantonales en faveur des CBA en juin 2025. Toutefois, afin de pouvoir se prononcer sur **l'effet réel de la promotion des CBA**, des analyses plus approfondies sont nécessaires aux niveaux des résultats et de l'impact. C'est la seule façon de déterminer et d'améliorer de manière ciblée la qualité et l'efficacité des mesures, et de présenter leur utilité de manière transparente et compréhensible. Dans le cadre d'un autre mandat, l'effet du type de mesure « offres d'espaces d'apprentissage » pourrait par exemple être examiné.

Figure 4-1: Modèle d'impact



4.4 Organiser la collaboration entre la Confédération et les cantons

Conformément à l'art. 14, al. 1, et à l'art. 15, al. 1, de la LFCo, la Confédération et les cantons s'engagent, dans le cadre de leurs compétences, à promouvoir l'acquisition et le maintien des compétences de base des adultes. À cette fin, la Confédération accorde aux cantons des aides financières qui correspondent au maximum aux dépenses engagées par les cantons pour leur programme cantonal (art. 16 LFCo, art. 13 OFCo). Les cantons rendent compte chaque année au SEFRI de l'utilisation des aides financières, notamment des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme cantonal au moyen des indicateurs convenus ou des prestations fournies (art. 14 OFCo).

Dans le cadre du traitement du mandat, il est apparu que les cantons, bien que bénéficiaires de fonds fédéraux, sont très réticents à rendre compte de l'utilisation des fonds et à participer activement au mandat. Il est également frappant de constater que le rôle de pilotage du SEFRI est plutôt limité, ce qui peut nuire à l'efficacité de la collaboration avec les cantons. Il n'y a toutefois pas d'indication d'un effet d'aubaine lié aux aides financières. Au contraire, dans certains cantons, les fonds fédéraux ont probablement permis d'initialiser le développement d'offres de CBA. Dans ce contexte, il convient d'examiner si l'octroi de futures aides financières devrait être davantage lié à des exigences plus strictes en matière de participation et de rapport des cantons que ce qui est actuellement prévu à l'art. 14 OFCo. Nous suggérons d'aborder cette question dans le cadre d'une clarification des rôles entre le SEFRI et les acteurs au niveau intercantonal et cantonal.

5 Conclusion et recommandations

5.1 Évaluation des résultats

En vertu de l'art. 16 LFCo, 23 cantons mettent en œuvre des programmes pour l'acquisition et le maintien des compétences de base des adultes. Notre aperçu montre que 182 mesures CBA sont mises en œuvre (état en juin 2025) et que quatre autres sont prévues. Il s'agit de 163 mesures cantonales spécifiquement adaptées aux conditions cantonales, ainsi que de 14 mesures intercantionales et cinq mesures régionales mises en œuvre conjointement par plusieurs cantons. 174 autres mesures cantonales ont été achevées au cours de la dernière période de promotion 2021-2024. Malgré les situations initiales différentes dans les cantons, les approches et priorités propres aux cantons et les besoins variés des groupes cibles, les nombreuses mesures CBA peuvent être regroupées en six types de mesures. Les aides financières accordées par la Confédération aux cantons – jusqu'à 14 millions de francs par an pour la promotion des CBA – ainsi que les moyens financiers des cantons, d'un montant au moins équivalent, permettent d'offrir une large palette de mesures aux adultes ayant besoin d'un soutien dans le domaine des compétences de base.

Les résultats de l'étude PIAAC¹⁵ publiés en décembre 2024 montrent clairement que cela est justifié : entre un cinquième et un quart des adultes en Suisse ne disposent que de compétences limitées dans l'un des trois domaines étudiés, et un bon sixième obtient des résultats faibles dans les trois domaines.¹⁶ Cela correspond à environ un million d'adultes. Néanmoins, dans le cadre du paquet d'allègements budgétaires 2027 pour le budget fédéral, le Conseil fédéral propose notamment de supprimer les dispositions relatives à l'encouragement prévues aux art. 16 et 17 LFCo.¹⁷ Selon le rapport de consultation, « il appartient aux cantons de décider s'ils souhaitent encourager les compétences de base des adultes à l'avenir et, le cas échéant, dans quelle mesure ».¹⁸

La réticence de certains cantons à valider les données enregistrées dans leur catalogue de mesures peut être interprétée comme une certaine résignation dans le contexte des mesures d'économie à venir et des répercussions probables de la suppression des aides financières de la Confédération sur le programme cantonal CBA. Si la mesure d'allègement est effectivement mise en œuvre, il faut s'attendre à ce que les cantons accordent une plus grande priorité aux moyens disponibles et concentrent éventuellement leurs offres sur des groupes cibles spécifiques.

¹⁵ PIAAC signifie « Program for the International Assessment of Adult Competencies ». Il s'agit d'un programme international de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui évalue les compétences des adultes dans les domaines de la lecture, des mathématiques élémentaires et de la résolution de problèmes adaptatifs.

¹⁶ Cf. Office fédérale de la statistique (2024a).

¹⁷ Cf. Département fédéral des finances (2025).

¹⁸ Cf. Département fédéral des finances (2025), p. 41.

5.2 Recommandations

5.2.1 Recommandations matérielles

- a) **Clarifier et définir de manière plus contraignante la notion de « mesure CBA »** et imposer son utilisation dans les programmes cantonaux afin de garantir la comparabilité des projets futurs et d'améliorer la pertinence des évaluations à venir.
- b) **Utiliser les types de mesures comme orientation pour les mesures CBA** : les six types de mesures existants doivent servir d'orientation contraignante à l'avenir. Les mesures doivent pouvoir être classées dans l'un des six types. Cela renforce la transparence, facilite la classification et permet un pilotage et une évaluation plus ciblés.
- c) **Aborder la clarification des rôles respectifs de la Confédération et des cantons** : définir les rôles du SEFRI et des acteurs au niveau intercantonal et cantonal, car des rôles clairement définis contribuent à une communication et à une collaboration plus efficiente. Cela permet d'éviter les ambiguïtés et d'optimiser les processus décisionnels.
- d) **Coordonner une mesure d'impact efficace** : dans la perspective des mesures d'économie prévues dans le cadre du paquet d'allègements 2027, la mesure de l'impact de certaines mesures devrait être coordonnée au niveau national ou intercantonal. Une telle mise en commun évite le risque d'initiatives parallèles dans les cantons, économise des ressources et renforce la pertinence des évaluations.
- e) **Examiner l'interaction entre les mesures CBA ayant un effet direct et celles ayant un effet indirect** : nous encourageons (là où ce n'est pas encore le cas) à prendre davantage en compte l'interaction entre les mesures directes et indirectes. Une coordination optimale peut contribuer à cibler davantage les adultes ayant de faibles compétences de base, à accroître leur demande de mesures CBA et à maximiser l'utilité des mesures mises en œuvre.
- f) **Repenser la formulation des objectifs nationaux** : nous recommandons de repenser la formulation des objectifs nationaux. Dans la pratique actuelle, certains cantons choisissent trois ou quatre objectifs, ce qui soulève des questions quant à leur pertinence et à leur utilité concrète. Cela est également ressorti clairement des retours d'information et des discussions bilatérales avec les représentants de certains cantons, notamment en ce qui concerne la distinction souvent difficile à établir entre l'offre et la demande.
- g) **Renforcer les mesures innovantes et facilement accessibles** : les bons de formation et les offres d'espaces d'apprentissage constituent des approches innovantes et facilement accessibles pour rendre les mesures CBA accessibles aux groupes cibles primaires. Ces formats devraient être développés et complétés par des offres comparables supplémentaires qui facilitent l'accès aux offres de formation CBA. Il est important de développer des formes nouvelles et créatives de promotion afin d'atteindre également les personnes qui, jusqu'à présent, n'ont pas pu bénéficier des mesures CBA en raison d'obstacles tels que le manque de temps, les difficultés financières ou le manque d'informations.
- h) **Améliorer l'accès aux groupes cibles primaires** : l'un des principaux défis de la promotion des CBA reste de toucher efficacement les personnes qui pourraient réellement bénéficier des offres. Cela ressort également de la structure du catalogue de mesures.

L'amélioration de l'accès pour le groupe cible primaire (adultes ayant besoin de mesures de promotion des compétences de base) a été identifiée comme l'un des objectifs les plus fréquemment cités. Cela montre qu'une communication ciblée et un accès plus facile aux mesures de promotion des compétences de base sont indispensables pour mieux atteindre le groupe cible principal et augmenter durablement sa demande en la matière.

- i) **Renforcer le transfert de connaissances entre les cantons** : le catalogue de mesures élaborée dans le cadre du mandat constitue un premier pas vers un transfert de connaissances plus efficace entre les cantons : elle forme une collection centralisée et permet l'échange d'informations pertinentes. Néanmoins, nous estimons qu'il serait judicieux de développer d'autres formats afin de rendre le transfert de connaissances intercantonal encore plus efficace. Outre les plateformes numériques, la mise en place d'événements de réseautage réguliers, de webinaires ou d'ateliers intercantonaux pourrait par exemple favoriser davantage l'échange de bonnes pratiques, d'expériences et de solutions innovantes.

5.2.2 Recommandations formelles

- j) **Intégrer la définition de « mesure CBA » dans le modèle de programme cantonal destiné aux cantons** : la définition précise du terme « mesure CBA » devrait être intégrée dans le modèle de rapport destiné aux cantons. Une définition claire et contraignante dans ce contexte garantit une compréhension uniforme et une application cohérente du terme, tant au sein des cantons qu'au niveau fédéral. Cela permet de s'assurer que les mesures recensées sont comparables et qu'une évaluation fondée est possible.
- k) **Effectuer de nouvelles catégorisations basées sur une solution web** : sur la base des expériences faites dans le cadre du présent mandat – restrictions d'Excel et connaissances variables des responsables cantonaux des programmes CBA –, nous recommandons d'examiner l'utilisation d'une application web basée sur le cloud, telle que Glide ou Airtable, pour une éventuelle nouvelle catégorisation des mesures CBA des cantons. Ces outils permettent de créer des applications web et mobiles personnalisées sur la base de Google Sheets et se caractérisent par une interface conviviale, des droits d'accès flexibles et une gestion simple des données. Nous recommandons de clarifier à l'avance les possibilités d'utilisation dans les cantons.

Annexe : fiches descriptives des types de mesure

Fiches descriptives en allemand

GKE-KURSANGEBOTE

Angebote, die sich gezielt der Vermittlung von Grundkompetenzen wie Lesen, Schreiben und Konversation in einer Landessprache, Rechnen oder digitalen Fähigkeiten widmen.



Ziel

- Förderung der sprachlichen Kompetenzen in einer Landessprache sowie mathematischer und digitaler Kompetenzen
- Erhöhung der Beschäftigungsfähigkeit durch Verbesserung arbeitsplatzspezifischer Grundkompetenzen



Zielgruppe

- Erwachsene mit Grundkompetenzbedarf
- Personen, die ihre Arbeitsmarktfähigkeit und berufsorientierten Grundkompetenzen verbessern wollen



Format

- Einzel- und Gruppenkurse in Präsenz, als Blended-Learning unter Nutzung digitaler Lernplattformen (d.h. hybride Formen) sowie Online-Angebote



Beispiele

- Kantonale Angebote zur Förderung der Lesekompetenz
- Excel-Kurs für Anfänger/-innen
- Vorbereitungskurse auf den Berufsabschluss für Erwachsene (BAE)
- Firmenkurse
- Bewerbungskurse

INDIVIDUELLE ABKLÄRUNG, BERATUNG & BEGLEITUNG

Individuelle Unterstützung durch Abklärung, Beratung und Begleitung, oft zur Orientierung sowie zur Triage bzw. Vermittlung in weiterführende Angebote.



Ziel

- Vermittlung in passende Massnahme
- Triage in weitere Angebote (z.B. BIZ)
- Abbau von Hemmschwellen



Zielgruppe

- Erwachsene mit Grundkompetenzbedarf
- Personen, die ihre Arbeitsmarktfähigkeit verbessern wollen



Format

- Einzelberatungen



Beispiele

- Beratung zur Auswahl eines geeigneten Kurses
- Kompetenzabklärung
- TRIAGO

LERNRAUMANGEBOTE

Niederschwelliges (d.h. kostenlos, ohne Voranmeldung, lokal, z.T. mit Kinderbetreuung) Lern- und Beratungs-Angebot zur Förderung von Grundkompetenzen in einer Atmosphäre, die das informelle Lernen fördert. Vereinzelt werden in Lernraumangeboten Kurse bzw. kursähnliche Formate (z.B. Kurzinputs, «Lernsnacks») angeboten.



Ziel

- Schaffung informeller Lernumgebung mit Beratungsmöglichkeiten, konkreter Hilfestellung und z.T. integrierten Unterrichtsformaten



Zielgruppe

- Erwachsene mit Grundkompetenzbedarf
- Lernungewohnte Personen
- Personen, die ihre Arbeitsmarktfähigkeit und Alltagskompetenzen verbessern wollen



Format



Beispiele

- Lernraum
- Lernstuben
- Lernlounge
- Lernzentrum
- Lernloft
- Caffé APPrendo
- Lerntreff
- Espace «simplement mieux»

SENSIBILISIERUNG, ÖFFENTLICHKEITSARBEIT & VERNETZUNG

Kampagnen, Informationsangebote, Koordinationsmassnahmen und Vernetzungs - anlässe zur Erhöhung des Bewusstseins für Grundkompetenzen.



Ziel

- Information und Sensibilisierung der Bevölkerung oder bestimmter Zielgruppen
- Information für Erwachsene, die ihre Grundkompetenzen verbessern möchten und potenzielle Teilnehmende
- Vernetzung von Behörden (IIZ), Vermittlungspersonen und weiteren Multiplikator/-innen



Zielgruppe

- Allgemeine Bevölkerung
- Erwachsene mit Grundkompetenzbedarf
- Multiplikator/-innen



Format

- Digitale und analoge Kampagnentätigkeiten, z.B. in Sozialen oder Print-Medien
- Veranstaltungen wie Vorträge oder Konferenzen, Anlässe
- Flyering



Beispiele

- Nationale Kampagne «Einfach besser!»
- Sensibilisierungsanlässe für Vermittlungspersonen wie z.B. RAV-Beratende

STEUERUNGSWISSEN

Aktivitäten zur Gewinnung von empirischen Grundlagen, Prozess - sowie Erfahrungswissen zur evidenzbasierten und effizienten Gestaltung von GKE -Instrumenten sowie fürs Controlling und die Rechenschaftslegung.



Ziel

- Systematische, datenbasierte Erkenntnisse zur Gestaltung von GKE-Massnahmen gewinnen



Zielgruppe

- Zuständige Behörden bei Kantonen und beim Bund
- SWBK
- Kurs anbietende



Format

- Bedarfsanalysen
- Auslegeordnungen
- Evaluationen
- themenspezifische Forschungsprojekte
- Monitoring
- Erfahrungsaustausch



Beispiele

- Evaluation eines Pilotprojekts als Entscheidungsgrundlage für kantonsweite Einführung
- Studie zur Qualität und Qualitätssicherung in der Grundkompetenzförderung
- Entwicklung eines Abklärungsinstruments zur Einschätzung der Grundkompetenzen Erwachsener

FINANZIERUNGSTRUMENT BILDUNGSGUTSCHEIN

Nachfrageorientiertes Finanzierungsinstrument, das eingesetzt wird, um die Teilnahme an GKE-Angeboten zu erhöhen bzw. Zugangshürden zu Kursangeboten (wie Kosten, fehlende Information, Administrationsaufwand) zu senken.



Ziel

- Förderung der Weiterbildungsteilnahme
- Angebotsausbau



Zielgruppe

- Erwachsene mit Grundkompetenzbedarf



Format

- Gutscheinsystem



Beispiele

- Bildungsgutscheine u.a. in den Kantonen
- Aargau
 - Freiburg
 - Genf
 - Luzern
 - Obwalden
 - Schaffhausen
 - Schwyz
 - Zug

Fiches descriptives en italien

OFFERTE DI CORSI CBDA

Offerte specificamente dedicate all'insegnamento di competenze di base come la lettura, la scrittura e la conversazione in una lingua nazionale, il calcolo o le competenze digitali.



- Promozione delle competenze linguistiche in una lingua nazionale e delle competenze matematiche e digitali
- Aumentare l'occupabilità migliorando le competenze specifiche del lavoro



- Adulti con bisogni in ambito competenze di base
- Persone che desiderano migliorare la propria occupabilità e le proprie competenze in ambito lavorativo



- Corsi individuali e di gruppo in presenza, come pure blended-learning utilizzando piattaforme di apprendimento digitali (cioè forme ibride) e programmi online



- Offerte cantonali per promuovere le competenze di lettura
- Corsi di Excel per principianti
- Corsi di preparazione all'ottenimento di una qualifica professionale per adulti
- Corsi in azienda
- Corsi per la ricerca di un impiego

VALUTAZIONE, CONSULENZA & ACCOMPAGNAMENTO INDIVIDUALI

Supporto individuale attraverso valutazione, consulenza e accompagnamento, spesso per l'orientamento come pure per il triage e il rinvio ad altre offerte.



- Inserimento in misure adeguate
- Triage verso altre offerte (attività svolte ad esempio in Città dei mestieri)
- Abbattimento degli ostacoli



- Adulti con bisogni in ambito competenze di base
- Persone che vogliono migliorare la propria occupabilità



- Consulenza individuale



- Consulenza per la scelta di un corso adatto
- Valutazione delle competenze
- TRIAGO

OFFERTE DEGLI SPAZI DI APPRENDIMENTO

Apprendimento e consulenza a bassa soglia (gratuiti, senza iscrizione, di prossimità, a volte con assistenza ai bambini) per promuovere le competenze di base in un'atmosfera che incoraggia l'apprendimento informale. Occasionalmente, negli spazi di apprendimento vengono offerti corsi o formati simili ai corsi (ad esempio, brevi input, «pillole formative»).



Obiettivi

- Creazione di un ambiente di apprendimento informale con opportunità di consulenza, supporto concreto e, in alcuni casi, con offerta di corsi



Gruppi target

- Adulti con bisogni in ambito competenze di base
- Persone non abituate a formarsi
- Persone che desiderano migliorare la propria occupabilità e le proprie competenze quotidiane



Formati



Esempi

- Lernraum
- Lernstuben
- Lernlounge
- Lernzentrum
- Lernloft
- Caffé APPrendo
- Lerntreff
- Espace «simplement mieux»

SENSIBILIZZAZIONE, RELAZIONI PUBBLICHE & NETWORKING

Campagne, servizi di informazione, misure di coordinamento ed eventi di networking per sensibilizzare sul tema delle competenze di base.



Obiettivi

- Informare e sensibilizzare la popolazione o gruppi target specifici
- Informazioni per gli adulti che vogliono migliorare le proprie competenze di base e per i potenziali partecipanti
- Messa in rete di autorità/esperti (CII), mediatori e altri moltiplicatori



Gruppi target

- Popolazione generale
- Adulti con bisogni in ambito competenze di base
- Moltiplicatori



Formati

- Attività promozionali digitali e analogiche, ad esempio sui social media o sulla stampa
- Eventi come presentazioni o conferenze, manifestazioni
- Volantinaggio



Esempi

- Campagna nazionale «Semplicemente meglio!»
- Eventi di sensibilizzazione per coloro che lavorano come consulenti presso gli uffici di collocamento UMA

CONOSCENZA/SAPERE

Attività per acquisire basi empiriche, processi e conoscenze esperienziali per la progettazione efficiente e basata sull'evidenza degli strumenti della formazione in ambito competenze di base degli adulti, nonché per la verifica e la responsabilità.



- Ottenere approfondimenti sistematici e basati sui dati per la progettazione delle misure per le competenze di base degli adulti



- Autorità competenti a livello cantonale e federale
- CSFC/SWBK
- Enti di formazione



- Analisi dei bisogni, interpretazioni
- Valutazioni
- Progetti di ricerca su temi specifici
- Monitoraggio
- Scambio di esperienze



- Valutazione di un progetto pilota come base decisionale per l'introduzione a livello cantonale
- Studio sulla qualità e sulla garanzia della qualità nella promozione delle competenze di base
- Sviluppo di uno strumento di accertamento per la valutazione delle competenze di base degli adulti

STRUMENTO DI FINANZIAMENTO BUONI DI FORMAZIONE

Strumento di finanziamento orientato alla domanda utilizzato per aumentare la partecipazione ai corsi in ambito competenze di base degli adulti e ridurre gli ostacoli all'accesso agli stessi (come i costi, la mancanza di informazioni, l'impegno amministrativo).



- Promuovere la partecipazione alla formazione continua
- Ampliare le offerte formative



- Adulti con bisogni in ambito competenze di base



- Sistema di buoni



- Buoni di formazione nei cantoni di
- Argovia
 - Friburgo
 - Ginevra
 - Lucerna
 - Obvaldo
 - Sciaffusa
 - Svitto
 - Zugo

Bibliographie

- Adili, Kushtrim und Davolio, Miryam Eser (2024): Kompensatorische Bemühungen in der Erwachsenenbildung: Späte Einsichten zu Ungleichheiten im Schweizer Bildungssystem. In: Gesellschaft – Individuum – Sozialisation. Zeitschrift für Sozialisationsforschung, 5, 2.
- Département fédéral des finances (2025): Rapport explicatif en vue de l'ouverture de la procédure de consultation.
- Kuckartz, Udo (2012): Qualitative Inhaltsanalyse. Methoden, Praxis, Computerunterstützung. Weinheim, Beltz Juventa.
- Mayring, Philipp (2000): Qualitative Inhaltsanalyse. In: Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research, 1, 2.
- Office fédérale de la statistique (2024a) : Compétences en littératie, numératie et résolution de problèmes sur le marché du travail en 2022/2023.
- Office fédérale de la statistique (2024b) : Le numérique et le genre.
- Schreier, Margrit (2014): Varianten qualitativer Inhaltsanalyse: Ein Wegweiser im Dickicht der Begrifflichkeiten. In: Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research, 15, 1.
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI und Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (2023): Document de référence 2025–2028. Encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes article (Art. 16 LFCo).